

disposé de manière à pouvoir recevoir un jet d'acide sulfurique. Quand on veut se servir de la pompe, l'acide sulfurique est envoyé dans le récipient en question, agit sur le bicarbonate de soude et provoque la formation d'acide carbonique en quantité telle que la pression s'élève rapidement à plus de 75 livres par pouce carré.

"Le gaz ainsi produit fournit la force nécessaire pour obtenir un jet violent et en même temps donne à l'eau qui en sort chargée une action beaucoup plus marquée sur le feu. Les grandes machines ont deux récipients, l'un se remplissant pendant que l'autre se vide, de telle sorte que l'action devient continue."

### CE QU'ON PENSE DE NOUS

Nous avons reçu la lettre suivante:

*Canadian Specialty Co.*  
Importateurs en Gros de  
spécialités pour Epiciers  
et Droguistes,  
38, Front St. East,  
Toronto, Ont.

TORONTO, 30 mars, 1898

LE PRIX COURANT,  
Montréal.

Monsieur,

Inclus veuillez trouver un ordre sur l'Express de \$3.00 pour notre abonnement de l'année courante et pour l'année prochaine que nous payons d'avance. Nous sommes très satisfaits de votre journal et de la manière générale dont il est fait : il donne des renseignements intéressants sur les différentes industries, des aperçus sur les pays étrangers et des renseignements judiciaires plus complets qu'aucun autre journal commercial du Canada, à notre connaissance.

### AU KLONDYKE EN BALLON

Les journaux ont annoncé il y a quelque temps déjà, qu'un français, M. Variélé, dans le but d'approvisionner les mineurs du Klondyke, a eu l'idée de franchir par la voie aérienne la muraille de glace qui sépare les champs d'or de la côte. C'est pour préparer cette hardie tentative que des expériences se poursuivent depuis plusieurs mois sous la direction de de M. Maurice Mallet, l'aéronaute bien connu, qui exécuta le "premier tour de France" par étape d'ascensions successives.

Un aérostat, qui avait été construit par M. Henri Lachambre pour familiariser aux manœuvres aéronautiques les lieutenants d'André, a servi aux premiers essais. Il se nomme

le *Fram*, ayant été baptisé par Nansen, lors de son passage à Paris.

Le *Fram* fera partie de la petite flottille—car il n'y aura pas moins de trois ou quatre ballons—qui dans le courant de ce mois-ci tenteront le ravitaillement des chercheurs d'or de l'Alaska, en passant au-dessus des montagnes de glace qui isolent les mineurs du reste du monde.

Et, en réalité, la quantité de vivres qui pourra être ainsi transportée n'est pas négligeable ; ces aérostats seront gonflés à l'hydrogène pur, de manière à porter à son maximum leur force ascensionnelle ; l'un d'eux, de dimensions considérables, cube 3,800 mètres : il est capable d'enlever un poids de 10,000 livres.

Dans ce total rentrent naturellement les agrès, la nacelle et les aéronautes, mais enfin on peut compter qu'il sera permis d'emporter au moins 2,500 livres de vivres, qui serviront d'ailleurs de lest et qui seraient sacrifiés en cas de besoin.

La tentative est au moins originale.

### TARIF DE DOUANES

Si nous en croyons une note insérée dans "La Patrie," note qui nous paraît inspirée, il n'y aurait pas de changements opérés pendant la présente session sur le tarif des douanes, sauf, peut-être, dit la note en question, sur le sucre.

On sait, en effet, qu'ils s'est importé pendant le cours de l'année dernière de fortes quantités de sucres allemand et autrichien. Nos raffineurs canadiens ont certainement fait entendre leurs doléances à Ottawa et ils s'attendent à obtenir une protection plus grande contre les sucres raffinés de l'étranger.

Le gouvernement semble avoir pris pour ligne de conduite de ne toucher aux tarifs que d'une façon très discrète ; le commerce ne peut qu'applaudir à une semblable politique ; rien ne lui est plus funeste que des remaniements annuels dans les droits de douane tels qu'ils se pratiquaient naguère. Les importateurs ne savaient jamais sur quel pied danser et en présence d'une instabilité absolument décourageante dans la quotité des droits sur certains articles.

Il nous semble que le gouvernement ne devrait pas seulement se contenter de ne rien changer à cette session, mais qu'il devrait faire une déclaration devant les Chambres en ce qui concerne l'avenir. En un mot, il serait à souhaiter que le commerce sût d'une manière non moins catégorique qu'officielle que,

pendant deux ou trois ans, il ne sera rien changé aux tarifs établis. Dans ces conditions, les importateurs pourront asseoir un commerce régulier sans avoir à spéculer sur des incertitudes et l'industrie saura à quoi s'en tenir pour les commandes de matières premières qu'elle a à passer au dehors.

Après avoir lu le discours du ministre des finances au sujet des changements au tarif nous n'avons rien à changer aux lignes ci-dessus, car le ministre déclare qu'un seul article sera changé et que les autres changements qui pourront être demandés seront plutôt techniques que réels.

### LES DROITS SUR LES FARINES D'AVOINE

Les meuniers en farines d'avoine de la province d'Ontario se sont réunis le mois dernier à Toronto et ont décidé d'envoyer une délégation auprès du gouvernement pour lui faire toucher du doigt la pénible situation dans laquelle se trouve leur industrie, par suite de la différence des droits qui existe dans le tarif américain et dans le tarif canadien.

Au lieu d'un droit de 20 p. c. ad valorem sur les farines d'avoine, la délégation demande un droit de 60c par 100 lbs et voici les raisons qu'elle fait valoir.

Le tarif Dingley a établi un droit de \$1.00 les 100 lbs sur les farines d'avoine canadiennes et de 15c par boisseau sur l'avoine. Depuis lors il a été impossible d'exporter aux Etats une livre de farine d'avoine, ni même un boisseau d'avoine.

Le tarif canadien exempte de droits le blé d'Inde importé ; les meuniers de farine de blé d'Inde ont donc leur matière première dans des conditions favorables, mais ils sont en outre protégés par un droit de douane de 25c par baril sur les farines de blé d'Inde qui pourraient tenter de franchir la frontière.

Tandis que ces derniers ont une protection réelle, les meuniers de farine d'avoine ont contre eux un droit de 50 à 60c qui favorise le meunier américain, sans compter que le bon marché de la farine de blé d'Inde lui fait prendre la place à un certain point de la farine d'avoine.

Il résulte des calculs établis que si un meunier d'Ontario importe 12,000 minots d'avoine de Chicago pour produire 1000 barils de 200 lbs de farine chacun, il aura à payer :